

03 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de la Justice sur "la séparation des cadres du tribunal du commerce et du tribunal du travail" (n° 16928)

03.01 Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, madame la ministre, la répartition du cadre du tribunal du commerce et du tribunal du travail entre l'arrondissement judiciaire d'Eupen et celui de Verviers, qui se fera nécessairement lors de l'application de la réforme de la justice, éveille mon questionnement.

À ce jour, le tribunal du commerce de Verviers-Eupen, le tribunal du travail de Verviers-Eupen et l'auditorat du travail Verviers-Eupen emploient chacun trois magistrats. Au sein de chacune de ces instances jusqu'ici bilingues, l'un de ces juges ou substituts dispose d'une connaissance de la langue allemande.

Madame la ministre, avec la nouvelle réforme de la justice, le juge ou substitut parlant allemand sera-t-il le seul en charge respectivement du tribunal du commerce, du tribunal du travail et de l'auditorat du travail nouvellement indépendants de l'arrondissement judiciaire d'Eupen?

03.02 Annemie Turtelboom, ministre: Madame la présidente, madame Jadin, la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire stipule que devant les juridictions civiles et commerciales de première instance et le tribunal du travail dont le siège est établi dans l'arrondissement d'Eupen, toute la procédure en matière contentieuse est faite en allemand.

Par conséquent, par analogie avec ce qui est prévu actuellement pour le tribunal de première instance d'Eupen, il sera inscrit dans la loi que nul ne peut être nommé au tribunal de commerce ou du travail d'Eupen s'il ne justifie pas de la connaissance de la langue allemande et, en outre, s'il ne justifie pas par son diplôme qu'il a subi les examens de la licence ou du master en droit en langue française ou encore s'il ne justifie pas de la connaissance de la langue française.

La répartition des effectifs du tribunal de commerce et du tribunal du travail d'Eupen-Verviers se fera en fonction de cette exigence.

03.03 Kattrin Jadin (MR): Je vous remercie, madame la ministre.